

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-neuf septembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 22/09/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absents excusés : BERNAT Laurent, DELMAS Marie, RICARD Nathalie, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°53-2020

**Convention de partenariat entre la commune de Montlaur et la ville de Millau**

Monsieur le Maire expose :

A l'occasion de sa programmation décentralisée le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau dans le cadre des Escapades du théâtre » propose à la commune de Montlaur d'accueillir à la salle des fêtes de Montlaur le samedi 23 janvier 2021 un spectacle « Chanson d'occasion ».

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat qui doit être conclue avec la ville de Millau. Elle définit les obligations de chaque partie.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à valider le contenu de la convention de partenariat et à l'autoriser à signer ladite convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** la convention de partenariat entre la ville de Millau et la commune de Montlaur telle que présentée en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

